



Commune de M'TSANGAMOUI

**DELIBERATION N°2021/031/MJI DU 29 MAI 2021 PORTANT MODIFICATION DE LA  
DELIBERATION 2021/019/MJI DU 28 MARS 2021 PORTANT RENOVATION DE LA COUVERTURE  
DE L'ECOLE DE M TSANGAMOUI 3**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présent : 13

De votant : 12

**Nota** – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 03/06/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 22 Mai 2021

**Présents :**

IBRAHIM SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, SOUFFOU ABDALLAH, ABDALLAH MAMALI, MROIVILI AMINA, AHMED SAID, VITA SOIDIKI, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI-ISLAME SAFINATI, BACOILI OITAHA, MADI MARI DAROUACHI, SOILIH ANSSUMATI

**Absents :**

MDALLAH ANLAMATI, BOURA MCOLO VITA, SOUFFOU ZAIN-YA, ALIDINA ASSANI, HEDJA KOURAICHIA, SAID MADI ZAINA, BOINA KAISSANI, ADAM TOILIHATI, SAINDOU MOHAMADI, MADI MOITSOU MOU, MBAE LADHATI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANTI

*Le conseil municipal de la commune de M'tsangamouji s'est réuni le samedi 10 avril 2021 à 8 heures 30 dans la salle des délibérations de la mairie, sur convocation en date du 04 avril 2021 adressée par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire.*

*Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi d'urgence sanitaire n°2020-1379 du 14 novembre 2020, le quorum est atteint (le quorum étant fixé au tiers des conseillers municipaux, soit 10 conseillers).*

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Monsieur BACOILI Oitaha ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

La commune de M'tsangamouji a pris une délibération pour demander un financement auprès de l'Etat pour la rénovation de la couverture de l'école de M'tsangamouji 3. Le montant de cette opération est estimé à 176 550 euros.

Le plan de financement était :

- Etat : 148 302 euros (84 %)



Commune de M'TSANGAMOUJI

- Commune (FCTVA) : 28 248 euros (16 %)

Cependant, le co-financement de l'Etat ne peut être supérieur à la FCTVA qui est de 16,404 %.

Il convient donc de corriger le plan de financement de la manière suivante :

- Etat : 147 588 euros
- Commune (FCTVA) : 28 962 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- 1) De modifier la délibération 2021/019/MJI du 28 Mars 2021 portant rénovation de la couverture de M'tsangamouji 3 avec le plan de financement suivant :
  - Etat : 147 588 euros
  - Commune (FCTVA) : 28 962 euros
- 2) Et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 29 Mai 2021

**Pour extrait conforme**  
**Le Maire**  
**IBRAHIMA SAID MAANRIFA**